



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



43^e CONSEIL DIRECTEUR

53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001

RÉSOLUTION

CD43.R5

XII^e RÉUNION INTERAMÉRICAINNE, AU NIVEAU MINISTÉRIEL, SUR LA SANTÉ ET L'AGRICULTURE

LE 43^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport final de la XII^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture (document CD43/8);

Prenant en compte la résolution CD17.R19 qui a autorisé le Directeur à convoquer ces réunions et la résolution RIMSA11.R3, ratifiée par le 41^e Conseil directeur qui a modifié comme suit le nom de la réunion: « Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture » en maintenant le sigle RIMSA;

Sachant que RIMSA a été créé comme le forum intersectoriel, au niveau politique le plus élevé, afin d'établir, d'orienter et de suivre les questions revêtant un intérêt mutuel pour les secteurs de l'agriculture et de la santé; et

Conscient de l'ample réponse reçue suite à l'appel lancé par le Directeur de l'OPS aux ministres de la santé et de l'agriculture des États membres leur demandant de participer pour la première fois à RIMSA;

DÉCIDE :

1. De faire siennes les résolutions de RIMSA 12.

./..

2. De prier instamment les États membres de continuer à encourager l'action intersectorielle pour l'organisation et l'exécution de plans stratégiques régionaux pour l'éradication de la fièvre aphteuse, le contrôle et l'élimination des zoonoses et le suivi de la salubrité des aliments.
3. De remercier le Gouvernement de la République fédérative du Brésil d'avoir accueilli la RIMSA 12.
4. De demander au Directeur :
 - a) de continuer à convoquer tous les deux ans les ministres de l'agriculture et de la santé afin qu'ils participent à RIMSA dans le but d'évaluer la coopération technique sur le plan de la santé publique vétérinaire et le fonctionnement de ses centres spécialisés, le Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (PANAFTOSA) et l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ);
 - b) de continuer à inclure la salubrité des aliments, la lutte contre les zoonoses, l'éradication de la fièvre aphteuse et d'autres questions relevant de la santé animale et humaine comme points permanents de l'ordre du jour pour les réunions de RIMSA;
 - c) de soutenir la formulation et l'application du plan d'action de la Commission panaméricaine pour la salubrité des aliments.

(Cinquième séance, le 26 septembre 2001)